



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

montant des pensions

Question écrite n° 67898

Texte de la question

M. Renaud Muselier appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la dégradation des retraites du régime général, et spécialement du minimum contributif. Institué en 1983, le minimum contributif garantit aux salariés du privé, ayant cotisé 150 trimestres au régime général, un minimum de pension. La comparaison de ce minimum de pension avec le SMIC met en évidence la dégradation du minimum contributif. Celui-ci représentait 60,40 % du SMIC brut en 1983, et seulement 47,50 % en 2001. Or la loi de financement de la sécurité sociale ne prévoit pas de revalorisation du minimum contributif. En conséquence, il lui demande ce que le Gouvernement entend prendre comme mesure pour garantir le revenu des retraités.

Données clés

Auteur : [M. Renaud Muselier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67898

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 octobre 2001, page 6020